OPINION

DE J.-V. DUMOLARD,

Député du Département de l'Isère,

Sur les dénonciations présentées contre le genéral Lafayette.

EXTRAIT DU LOGOGRAPHE, N°. 296.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
1792

Pétition. L

OPINION

DE J.-V. DUMOLARD,

Député du Département de l'Isère,

Sur les dénonciations présentées contre le général Lafayette.

Extrait du Logographe, N°. 296.

Messieurs,

Avant d'ouvrir une opinion qui peut compromettre l'honneur ou la vie d'un accuſé, la première obligation d'un juge eſt de ſe fixer invariablement ſur la nature & l'eſpèce du délit. L'innocence ſeroit cruellement expoſée, ſi par des faits controuvés, des circonſtances étrangères, des ſoupçons vagues, des rapprochemens perfides, il pouvoit être permis d'enfler au haſard les chefs d'accuſation. Fidèle aux prin-

cipes ainsi qu'à la mission dont il étoit chargé, M. Muraire a précisé dans son rapport le véritable objet de la discussion qui nous occupe; & le devoir de tous les orateurs est d'imiter son exemple.

On fait deux reproches à M. Lafayette; le premier, d'avoir quitté son poste sans l'autorisation préalable du ministre de la guerre; le second, de vous avoir présenté une pétition, qui, par sa nature, & sur-tout par le caractère public de son auteur, semble destinée à maîtriser, s'il étoit possible, les délibérations du corps législatif. Je vais examiner le premier reproche; & je suppose d'abord que M. Lafayette soit arrivé dans la capitale sans un ordre ou sans un consentement exprès du ministre.

M. Daverhoult vous avoit sagement observé qu'un général qui se rend auprès de ses supérieurs naturels pour conférer sur les besoins de ses troupes, sur l'exécution d'un plan de campagne, ou sur tout autre objet qui touche au succès de nos armes, n'est pas plus coupable que le chef d'un détachement, qui, pour les mêmes motifs, se rend auprès de son général. Il est des circonstances où le salut de l'armée & celui de l'Empire ne permettent pas de retarder une conférence indispensable; & jusqu'à ce jour, il n'étoit tombé dans l'esprit de personne de regarder cette démarche comme une désertion.

Parmi les raisons qui ont conduit M. Lafayette à Paris, il en est deux qui nous sont connues, & que nous pouvons apprécier. Nous savons tous combien sa brave armée a souffert par le défaut d'approvisionnemens. M. Lafayette est venu pour éclairer les ministres actuels & ranimer leur activité. (On rit au fond à-droite, ci-devant gauche.) D'un autre côté, les événemens du 20 juin avoient produit dans les cœurs des

officiers & des ſoldats une fermentation bien naturelle ſans doute, mais dont les ſuites pouvoient devenir dangereuſes. Le voyage de M. Lafayette étoit encore néceſſaire pour calmer leurs inquiétudes, & détruire ainſi les eſpérances de nos ennemis. (Ris d'une partie de l'Aſſemblée.) Ce voyage d'ailleurs ne pouvoit compromettre la sûreté de nos frontières, puiſque les meſures étoient ſi bien priſes, ſi bien combinées, qu'en l'abſence du général, les Autrichiens ont été punis par une défaite, de leur imprudence & de leur témérité.

Si j'examine maintenant la queſtion ſous ſon véritable point-de-vue, je demanderai où eſt la preuve que M. Lafayette n'avoit pas l'autoriſation du miniſtre?

Au roi ſeul appartiennent le choix & la révocation des généraux. Au roi ſeul appartient la direction de nos forces pendant la guerre. Vous vous êtes empreſſés vous-mêmes de rendre hommage à ce principe; & lorſque la démarche de M. Lafayette n'eſt déſavouée ni déſapprouvée par le miniſtre, ce ſilence que vous avez voulu, que vous avez dû reſpecter; ce ſilence, dis-je, eſt la meilleure juſtification du général. (Murmures & applaudiſſemens.)

Je viens au ſecond reproche, ou plutôt à la véritable dénonciation dont M. Lafayette eſt aujourd'hui l'objet.

M. Lafayette eſt général d'armée: M. Lafayette a fait une pétition. En avoit-il le droit? c'eſt le premier point qu'il faut conſidérer. On eſt obligé de convenir que cette faculté ne lui étoit interdite par aucune loi poſitive préexiſtante; & je m'étonne dès-lors que l'on veuille chercher un crime dans l'exercice d'un droit que la conſtitution garantit à tous les citoyens. Je ſais que la force armée eſt eſſentiellement obéiſſante; mais une pétition individuelle n'eſt pas une délibération; & il eſt au moins fort douteux que, ſans choquer

A 2

la conſtitution & la juſtice, le corps légiſlatif puiſſe ôter à l'avenir aux défenſeurs de la patrie la liberté d'obſerver & de ſe plaindre.

Preſſés par ces raiſonnemens, les dénonciateurs de M. Lafayette affectent de le préſenter comme l'organe du vœu collectif&délibéré des troupes qu'il commande. Mais les pièces qu'ils invoquent à l'appui de leur aſſertion, leur donnent au contraire le démenti le plus formel; car elles conſtatent que c'eſt préciſément pour arrêter l'expreſſion de ce vœu collectif, que M. Lafayette a fait le voyage de Paris. L'Aſſemblée nationale oppoſera ſans doute leur lecture entière aux morcellemens commodes de la malveillance ; & leur ſens naturel ſera la meilleure réfutation d'une perfide analyſe.

Après avoir enviſagé la pétition de M. Lafayette dans ſes formes extérieures & intrinsèques, je dois en apprécier l'objet & les motifs ; & c'eſt peut-être ici que nous découvrirons la cauſe de l'acharnement de ſes détracteurs. (Murmures d'un côté.)

Il eſt cependant une obſervation préliminaire que je ne dois point oublier. Ce n'eſt pas ſur le mérite des demandes de M. Lafayette que vous allez prononcer. Un pétitionnaire n'eſt pas tenu de vous garantir la légitimité de ſes réclamations. Qu'elles ſoient injuſtes ou pernicieuſes, c'eſt à vous à les juger; mais votre reſpect pour le droit de pétition ſeroit un outrage aux droits de l'homme, ſi un décret d'accuſation frappoit néceſſairement le pétitionnaire qui ſe trompe.

La pétition de M. Lafayette vous préſente un double objet. Il réclame la pourſuite & la punition des attentats de la journée du 20 juin; il demande, non pas la diſſolution des ſociétés populaires, mais un décret répreſſif des délits qui s'y commettent.

Eſt-il coupable de provoquer la vengeance des loix ſur une ſuite d'attentats dont vous avez reconnu vous-mêmes l'exiſtence, & qui forme aujourd'hui la matière d'une inſtruction criminelle? Je le déclare franchement, les auteurs & les complices du crime ſeroient les ſeuls qui puſſent avoir intérêt à ſe plaindre de cette réclamation.

Quant au voeu de M. Lafayette ſur les ſociétés populaires, ſi vous traduiſiez dans les priſons d'Orléans ceux des amis de la liberté qui partagent cette opinion du général, vous riſqueriez de dépeupler une grande partie du royaume. (Ris d'un côté.) La juſtice égale pour tous voudroit au moins que vous fiſſiez partager ſon ſort aux nombreux pétitionnaires qui vous ont développé les mêmes ſentimens.

Sans m'appeſantir plus longt-temps ſur le ridicule de cette propoſition, je vous ferai remarquer que vous avez été frappés vous-mêmes des abus & des excès dont les divers clubs du royaume ſont devenus la ſource ou l'occaſion. Votre commiſſion extraordinaire eſt chargée de concilier le reſpect que nous devons aux droits de l'homme & du citoyen, avec les meſures indiſpenſables pour le maintien de l'ordre public qui fait la ſûreté de tous. Convaincus d'ailleurs que la loi du 9 octobre auroit dû prévenir les délits habituels dont nous ſommes témoins, vous avez enjoint au miniſtre de la juſtice de vous rendre compte de l'exécution de cette loi malheureuſement négligée.

En voilà trop ſans doute (Applaudi des tribunes.) pour juſtifier M. Lafayette ſur l'objet de ſa pétition; mais ſes dénonciateurs qui veulent abſolument le trouver coupable, déſeſpérant de l'inculper par ſes actions, ſe replient avec adreſſe ſur les motifs qui les ont dirigées. J'avois cru juſqu'à ce jour qu'à des

actions irréprochables, un homme honnête, & surtout un juge, ne pouvoit supposer des motifs criminels : j'avois cru que dans tous les cœurs la présomption étoit essentiellement en faveur de l'innocence ; mais il est des hommes dont la logique & la morale n'ont avec les miennes aucune affinité ; (Ris & applaudissemens.) & je dois les suivre dans leurs conjectures, ou plutôt dans leurs suppositions sur les motifs qui ont conduit parmi nous M. Lafayette.

Fort des intentions présumées de ses soldats, il est venu, disent-ils, dicter des ordres & non pas adresser des prières au Corps législatif. Il faut avouer que les auteurs de ce reproche supposent le général dépourvu de raison, ou l'assemblée nationale bien indigne du rang qu'elle occupe.

M. Lafayette, messieurs, a trop de lumières & vous rend trop de justice, (murmures des tribunes) pour prétendre vous intimider par sa présence. Il sait que la vue du danger étoufferoit en un clin-d'œil toutes vos divisions ; & qu'un ambitieux ne marcheroit que sur vos cadavres à la tyrannie.

Quels seroient d'ailleurs les instrumens de son crime ? ses soldats. Mais ses dénonciateurs eux-mêmes affectent de les en croire incapables, & l'on ne dira jamais sérieusement que leurs véritables intentions puissent être méconnues d'un chef qu'ils respectent & qu'ils aiment.

Ah ! que d'audacieux imposteurs jettent le masque qui les couvre : à travers leurs basses flatteries pour l'armée, on démêle les odieux soupçons dont ils s'efforcent de l'investir. On a parlé de gouvernement militaire : on a parlé de prétoriens : & certes, un général sans soldats ne s'élève pas de lui-même au souverain pouvoir.

Voilà donc la justice ; voilà la récompense qu'obtiennent les généreux citoyens qui prodiguent pour la liberté , (*Murmures des tribunes.*)....

M. le président, rappelez les tribunes à l'ordre.

M. Lejosne : Il n'est pas étonnant que plusieurs citoyens murmurent lorsqu'on fait l'éloge de l'assassin de leurs frères qu'ils pleurent. (*Applaudi des tribunes.*)

M. Dumolard : Voilà donc la justice , la récompense qu'obtiennent les généreux citoyens qui prodiguent pour la liberté leur sang & leur vie. (*Murmures.*) Je le déclare à la Nation toute entière : si ces expressions impies sont encore proférées , j'expirerai dans cette tribune , ou j'obtiendrai vengeance. (*Huées des tribunes , éclats de rire à droite.*)

M. Froudiere : Je demande qu'on laisse à M. Dumolard tout l'honneur des improbations des tribunes , & qu'on ne les rappelle pas à l'ordre.

M. Dumolard : Si ces expressions impies sont encore proférées , j'expirerai dans cette tribune , ou j'obtiendrai vengeance de la plus abominable calomnie.

C'est par des rapprochemens injustes , mais adroits , que l'on épouvante , qu'on entraîne la multitude , & l'on ne manque pas aujourd'hui d'hommes habiles dans l'art de tromper le peuple. (*Quelques applaudissemens.*) Lafayette se rend-il à Paris seul , & n'ayant d'autre cortege que sa gloire & sa vertu ; (*Ris des tribunes.*) aussitôt la calomnie s'agite ; une voix infernale se fait entendre : *Tremblez , Romains , César a passé le Rubicon.* (*Ris d'une partie de l'Assemblée.*) Répondez , hommes de mauvaise foi , César laissa-t-il ses légions dans les Gaules ? Pénétra-t-il dans Rome , & parut-il au sénat dans l'attitude d'un pétitionnaire ?

Quel eſt donc ce conſpirateur d'un nouveau genre, qui vient, ſans défenſe & ſans crainte, affronter ſes juges eux-mêmes, & livrer ſa tête à ſes ennemis? Vous vous reprochez, ajoutez-vous, d'inſulter aux mânes de Céſar, en lui comparant Lafayette : pour moi, devant qui les talens ne ſont rien ſans la vertu; (Ris de pluſieurs membres.) je rougirois auſſi de mettre en parallèle Lafayette & Céſar : Céſar aſſervit ſa patrie gémiſſante; & le nom de Lafayette eſt inſcrit aux faſtes de mémoire, parmi les libérateurs des deux mondes. (Murmures des tribunes.)

M. Bazire : Je demande s'il eſt le libérateur des veuves & des orphelins des citoyens tués au Champ-de-Mars.

M. Dumolard : Tourmenté du beſoin d'accorder la ſimplicité de ſa démarche avec les noirs projets que vous lui prêtez, vous le peignez, il eſt vrai, comme un chef de parti qui vient ranimer les eſpérances de ſes complices, & concerter avec eux le rétabliſſement des priviléges & l'aſſerviſſement de ſon pays. L'homme qui réfléchit, reconnoît aiſément, dans ce reproche, une tactique trop ordinaire. Lafayette dénonce les factieux : on le métamorphoſe auſſitôt en chef de faction; & cette récrimination adroite ne reſſemble pas mal à celle d'un voleur ſurpris, qui rejette hardiment ſon propre crime ſur l'homme courageux qui le décèle. (Applaudiſſemens & murmures.) Mais, devant une aſſemblée d'hommes juſtes, ce n'eſt pas aſſez de dénoncer un délit, il faut le prouver; & pour la ſolidité des preuves, on ne vous croira pas ſur parole, car on ſait que vous n'êtes pas difficile ſur le choix, & que vous vous écriez ſans peine : *J'ai démontré.* Si, pour déshonorer Lafayette, il ſuffiſoit de tronquer des pièces, d'altérer les faits, de tourner péniblement dans un cercle vicieux, & de ſubſtituer par-tout à des

raiſonnemens de froides & ſoporifiques déclamations, on trouveroit des crimes à l'homme le plus pur, comme on dévoila naguère l'exiſte nce & les manœuvres du comité autrichien.

Meſſieurs, une confiance aveugle ſeroit un crime chez un repréſentant de la nation; mais l'écueil oppoſé n'eſt pas moins dangereux. Les pervers abuſent d'un patriotiſme inquiet pour flétrir la vertu même, & tourner la haine du peuple contre ſes plus zélés défenſeurs. (Murmures des tribunes.) Le peuple n'eſt pas dans les tribunes ſeulement.

M. Bazire : On ne parle pas un autre langage à Coblentz.

M. Dumolard : Sont-ils effrayés d'une action courageuſe, ils en corrompent la ſource : ils empoiſonnent les ſentimens qui l'ont dictée. On voit arriver, par exemple, des lettres anonymes, ou ſignées par des inconnus, & qui, toujours démenties, ne prouvent que l'ignorance ou la mauvaiſe foi des écrivains. Mais qu'importe à ceux qui les ont provoquées! L'impreſſion, quoique paſſagère, a produit ſon effet. La cicatrice reſte, & leur objet eſt rempli.

Ces armes n'ont pas été négligées contre M. Lafayette; & comme on doutoit encore du ſuccès, on a mis en mouvement ce que l'on appelle l'opinion publique. Comment un homme, en effet, pourroit-il n'être pas coupable, lorſque, afin de me ſervir de leurs expreſſions favorites, le peuple ſe leve tout entier pour demander ſa tête?

Et moi auſſi, je reſpecte & j'honore le peuple..... (Murmures des tribunes.) Je vois en lui mon ſouverain; & dans l'expreſſion authentique de ſa volonté, la loi qui commande à tous. Mais ce peuple à qui je dois, à qui je veux obéir, n'eſt pas la réunion des

habitans d'une ville ou d'un département ; c'eſt la maſſe impoſante des citoyens de l'empire. Si la ville de Paris, par exemple, ſe préſentoit toute entière devant nous, je lui dirois : vous êtes une portion du peuple ; mais vous n'êtes pas le peuple, & votre devoir, comme le mien, eſt de courber une tête obéiſſante ſous le ſceptre de la loi.

Une voix : Il ne s'agit pas de régenter la ville de Paris.

M. Dumolard. Ce n'eſt pas cependant la majorité des citoyens de la capitale, que l'on ne rougit point de décorer excluſivement du nom du peuple, c'eſt une foible partie des habitans de quelques ſections, dont pluſieurs ne ſont pas même citoyens actifs, ni peut-être domiciliés. (Murmures.) Et l'on oſe outrager la majeſté, la ſouveraineté nationale juſqu'à feindre de reconnoître la voix ſacrée du peuple dans les cris ſéditieux d'une multitude égarée ! Quels ſont d'ailleurs les hommes à qui l'on prend un intérêt ſi vif & ſi tendre ? A Dieu ne plaiſe que je reproche jamais à des citoyens une honorable indigence ! l'homme laborieux & pauvre....

Une voix : Au fait.

Pluſieurs voix : Il y eſt.

M. Dumolard : Ces meſſieurs ne m'interrompent que parce que je ſuis au fait.

A Dieu ne plaiſe que je reproche jamais à des citoyens une honorable indigence ! L'homme laborieux & pauvre eſt cent fois plus reſpectable à mes yeux que le riche, inſolent qui fatigue la terre de ſon opulence & de ſon oiſiveté. Mais, ſi l'utilité dont nous ſommes à la patrie, eſt la meſure unique de la valeur des citoyens, je conjure l'Aſſemblée d'apprécier ſur cette règle les hommes inquiets qui la tourmentent périodiquement

de leurs extravagantes pétitions, de leurs applaudissemens importuns, de leurs murmures & de leurs menaces; elle verra sans doute beaucoup de citoyens dont les intentions sont pures, & dont les seuls défauts sont une exaltation pardonnable, & sur-tout une aveugle & fatale crédulité. Mais elle démêlera dans leur sein cette foule d'intrigans subalternes, qui, fidèles à la main qui les soudoie, dociles à l'ordre qu'ils ont reçu..... (Murmures des tribunes.)

Plusieurs voix dans les tribunes : A bas, à bas.

M. Gérardin : Ce sont les soudoyés qui crient, M. le président.

M. Bazire : Sans doute il est défendu aux tribunes d'applaudir & d'improuver ; mais il n'est pas permis à un membre de l'assemblée, plus qu'à tout autre, d'insulter des citoyens qui viennent de leur pays. (Bruit.) Je demande que M. Dumolard soit rappelé à l'ordre.

M. Dumolard : Dociles à l'ordre qu'ils ont reçu, sement, avec habilité, la défiance, les craintes & la révolte, & préparent ainsi la dissolution du corps politique dont ces vautours affamés espèrent bien un jour dévorer le cadavre. Elle distinguera ces orateurs habituels des cafés & des places publiques, dont l'existence équivoque appelle depuis long-temps l'attention & la sévérité de la police.

M. Brival: Mais ce n'est pas là Lafayette.

Plusieurs voix dans les tribunes : A bas, à bas.

M. le président : Je déclare que, pour maintenir la liberté des opinions, je ferai déployer le pouvoir que l'assemblée m'a confié.

Une voix : Rappelez l'orateur à la question.

M. Bazire : M. le président, je demande la parole pour une motion d'ordre. (Bruit.)

M. le président : Je rendrai l'aſſemblée nationale juge de toutes mes actions.

M. Dumolard : Je ſuis dans la queſtion. Je parle des manœuvres employées pour égarer l'opinion publique. (Murmures.)

M. Duhem parle dans le tumulte.

M Guerin : Je demande qu'on puniſſe l'opinant qui fait le rôle de calomniateur. (Vifs applaudiſſemens des tribunes.)

M. Dumolard : Elle appercevra cette horde impure d'atroces folliculaires qui trempent leur plume dans le ſang, & dont l'imagination barbare ne ſe repaît que de maſſacres & d'incendies; elle remarquera tous ces particuliers, oiſifs en apparence, qui, ſans moyens honnêtes de ſubſiſter, aſſiégent néanmoins chaque jour, & le jardin du palais-royal, & les tribunes de l'aſſemblée, & les ſociétés populaires. Elle reconnoîtra enfin ce ramas d'individus eſſentiellement ſuſpects, & la plupart étrangers, que, dans les beaux temps de la Grece, on eût banni de toutes les républiques; que le plus ferme apôtre de l'égalité, que le grand Rouſſeau lui-même a cru devoir flétrir dans ſes immortels ouvrages, & qui, pour tout dire en un mot, ſont bien moins une partie intégrante du corps ſocial, qu'une lepre honteuſe qui le ſouille & le conſume.

Voilà ceux qui mettent en mouvement, ceux qui dirigent une multitude confiante & crédule; voilà, ſinon les auteurs, au moins les agens très-actifs des intrigues & des manœuvres journalières dont nous ſommes aſſaillis. Certes, nous devons nous attendre que des hommes qui n'ont d'autre frein que la crainte du châtiment, porteront à l'extrême leur audace & leurs fureurs, depuis qu'ils s'imaginent qu'on a dé-

couvert exprès pour eux l'art étonnant de juſtifier le crime & de *légaliſer les émeutes.*

Tels ſont les moteurs de cette eſpèce d'opinion publique qui ſe déclare contre Lafayette & pour ſes ennemis.

Ses ennemis ! ah ! ſi, pour juger du mérite de l'accuſation, il n'eſt jamais indifférent de rapprocher l'accuſateur de l'accuſé ; penſent-ils, à moins qu'ils n'ayent en leur faveur l'évidence, qu'une ame honnête puiſſe balancer entre eux & lui ?

Je les connois dès long-temps : j'ai formé leur liſte odieuſe, & j'ai vu raſſemblés les ſectateurs du deſpotiſme & les fauteurs de l'anarchie ; j'ai vu les valets des héros de Coblentz, & cette poignée d'intriguans factieux, qui ont ſans ceſſe le mot de liberté dans la bouche, & tous les vices de la ſervitude dans le cœur. J'ai vu des hommes avilis dont la conduite a flétri la couronne que méritoient leurs talens, & dont la profonde immoralité révolte leurs admirateurs eux-mêmes. J'ai remarqué ces êtres corrompus & familiariſés avec l'oprobre dont le nom ſeul eſt une injure, & dont la prodigieuſe influence doit être une énigme pour la poſtérité.

Ce ſont-là les ennemis de Lafayette, & je cherche en vain leurs titres à notre confiance, & les gages de leur bonne-foi. L'Europe & l'Amérique témoignent-elles de concert de leur patriotiſme & de leur gloire ? Et peuvent-ils repouſſer les traits de la calomnie par une vie toute entière de travaux & de vertus ?

Citoyens que l'on s'efforce d'abreuver de ſoupçons, toujours pénibles pour des cœurs ſenſibles & généreux ; vous, ſur-tout, dignes compagnons de Lafayette, (murmures) dans le cours d'une révolution orageuſe, braves gardes nationaux de Paris, votre ancien gé-

néral fut-il dévoré de toute l'ambition qu'on lui ſuppoſe ? Rentrez en vous-mêmes.....

Une femme des tribunes : Et le champs - de - Mars ! (Applaudi des tribunes.)

M. Dumolard : Rentrez en vous-mêmes, & dites s'il peut exiſter pour Lafayette d'autre intérêt, d'autre ambition, d'autre gloire que l'affermiſſement de la liberté ? (Murmures des tribunes.)

M. Gerardin : M. le préſident (montrant les tribunes) donnez-leur la parole ; ils la demandent. (On rit).

M. Chéron : Ils ne la demandent pas ; ils la prennent.

M. Dumolard : Quel dédommagement pourroient offrir à ſa grande ame, & ce ramas de conjurés que ſon nom ſeul frappe de terreur, & tous ces rois unis pour nous perdre, qui le pourſuivroient de leurs mépris comme ils l'honorent de leurs menaces ; & cette cour vindicative, dont il a briſé le ſceptre de fer, & qui ſauroit punir le traître en profitant de la trahiſon ? Étonnés eux-mêmes de l'abſurdité de cette imaginaire perfidie, les ennemis de Lafayette aiment mieux le peindre en ſombre & profond conſpirateur qui veut élever la dictature ſur les marches ſanglantes du trône & les ruines amoncelées de la conſtitution ; mais ſi la Fayette étoit un monſtre, ſi la France pouvoit être aſſez lâche pour courber une tête humiliée ſous un deſpote uſurpateur, ce politique, adroit & prévoyant, attaqueroit-il une faction puiſſante qu'il eût rendu ſans peine l'inſtrument aveugle de ſes vaſtes deſſeins ? Il favoriſeroit, au contraire, de tout ſon pouvoir, ce ſyſtème déſorganiſateur qui conduit à la ſervitude par la route de l'anarchie ; il provoqueroit l'aviliſſement du trône & de toutes les autorités légales ; &, nouveau Cromwel, il marcheroit au régicide ſous les drapeaux d'une égalité mal-entendue.

O toi que l'on ne peut corrompre, mais que l'on trompe sans cesse, (éclats de rire des tribunes,) éternel jouet des tyrans qui t'oppriment & des intrigans qui te flattent pour te tyrannifer à leur tour, peuple généreux, mais crédule, ouvre les yeux ; connois tes ennemis...... (Murmures de plusieurs membres.) Ouvre les yeux : connois tes ennemis & les véritables disciples du protecteur anglois. Excepté le fanatisme religieux, ils affectent le même langage, ils professent les mêmes maximes politiques : & si Cromwel ne s'est point encore montré, ce n'est pas sa scélératesse qui leur manque, c'est son caractère & son génie. (Murmures d'une partie de l'Assemblée.)

Hésitant sur le choix des forfaits, dociles peut-être à des impulsions étrangères, mais incapables de diriger avec uniformité la multitude qu'ils égarent, ils ne savent que précipiter le royaume vers la plus complette, la plus effrayante désorganisation.

Au moment où les dangers de la patrie nous commandent d'abjurer des divisions désastreuses, ils continuent à souffler de toutes parts la défiance & la haine ; ils irritent les citoyens pauvres & crédules contre leurs frères plus fortunés : ils placent l'aristocratie dans la propriété, la liberté dans la licence, la résistance à l'oppression dans la révolte, la surveillance légitime sur les pouvoirs constitués dans la satisfaction barbare de les abreuver d'outrages & de calomnies, &, pour dire encore plus, la souveraineté de la nation dans l'impunité des plus grands crimes.

Et cependant des flots d'ennemis extérieurs menacent d'envahir nos frontières : le nombre des mécontens se multiplie tous les jours ; & nos soldats étonnés s'inquiètent si leur sang coule pour la patrie,

ou pour une poignée de factieux qui la déchirent & la déshonorent.

O vous qui cherchez de bonne foi les motifs de la pétition de Lafayette, jetez le prisme imposteur des clubs & de leurs folliculaires soudoyés ; interrogez, sur notre position, l'Europe attentive : voyez l'abîme qui s'entrouve sous vos pas & punissez maintenant, par un décret d'accusation, l'homme généreux qui vous le découvre !

Une voix : Qu'il creuse.

M. Dumolard : Ne craignez point qu'il oppose à vos décrets une résistance coupable. Le disciple & l'émule du héros de l'Amérique (ris de femme dans une tribune,) présentera lui-même à vos fers ses mains chargées de gloire. Inquiet sur vos périls, tranquille sur son innocence, son amour & ses vœux seront encore pour ce peuple ingrat qui s'incline devant ses flatteurs, en outrageant ses amis. Mais les braves soldats qui le chérissent, qui le respectent comme leur père, à qui l'approbation de Lafayette fait braver gaiement la faim, les fatigues & le danger, pensez-vous qu'ils seront insensibles à l'infortune de leur général ? (murmures.)

M. Fauchet : On nous menace de la colère des soldats de Lafayette.

M. Dumolard : Son exemple & ses avis soutenoient la constance & le patriotisme de ces officiers expérimentés, précieux garans de nos succès, & qui, pour prix de leurs travaux & de leur sang, n'ont obtenu, jusqu'à ce jour, que des insultes & des calomnies. Je vois le découragement & la douleur saisir en un clin d'œil nos officiers & nos soldats, (murmures d'une partie de l'Assemblée,) & nos ennemis, pleins d'un nouvel espoir, fonder leurs succès sur notre imbécille injustice.

Je

Je ne ſais, mais en rapprochant l'accuſation dirigée contre Lafayette, de la ſituation critique où nous ſommes parvenus, une idée ſiniſtre me pourſuit & m'oppreſſe : ſi ce ſont-là des actes de patriotiſme, des émiſſaires de Coblentz, que feroient-ils de plus ?

On vous propoſera peut-être de concilier tous les avis par une ſimple improbation de ſa conduite. Légiſlateurs, ſi vous n'êtes pas certains de ſa vertu, Lafayette vous demande des fers & non votre indulgence. Un citoyen chargé d'une improbation ne peut commander les ſoldats d'un peuple libre. (Applaudi des tribunes.) *Parlez, Romains : bannirez-vous Camille lorſque les Gaulois ſont à vos portes ?*

Repréſentans d'une grande nation, c'eſt plutôt ſur ſes deſtins, que ſur le ſort de Lafayette que vous allez prononcer ; & ce jour peut décider de votre gloire bien plus que de la ſienne. L'Europe vous contemple ; & la plus effrayante reſponſabilité peſera ſur votre mémoire. Bientôt les noms des tyrans, & ceux des flatteurs du peuple, également couverts de l'exécration publique, rouleront confondus dans l'abyme des âges. O mes collègues... (Murmures d'une partie de l'Aſſemblée.)

M. Brunck: Eh ! Meſſieurs, ce n'eſt pas vous.

M. Dumolard : Faudra-t-il qu'eſclaves par nos erreurs, nos neveux s'écrient en parcourant notre hiſtoire : triſte & nouvel exemple de l'ingratitude populaire ! Lafayette a voulu, mais en vain, ſauver ſa patrie & la liberté du monde. (Murmures.) Je conclus à la queſtion préalable ſur tous décrets d'accuſation ou d'improbation propoſés contre M. Lafayette. (Applaudiſſemens de l'Aſſemblée & murmures des tribunes.)